

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 65 (1914)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Les industries de la Suisse : consommant des bois d'œuvre  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785867>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

65<sup>me</sup> ANNÉE

JUIN 1914

N<sup>o</sup> 6

## Les industries de la Suisse, consommant des bois d'œuvre.<sup>1</sup>

L'état du marché des bois s'est profondément modifié aux cours des dernières années ; les contrées de la Suisse qui ont encore des richesses forestières en surabondance, sont en même temps les moins peuplées ; elles exportent leurs produits dans les régions riches en industries, mais pauvres en bois et, de cette façon, elles combinent une partie du déficit. Mais cela ne saurait suffire et, comme tant d'autres, notre commerce des bois d'œuvre, de local qu'il était, est devenu international et même mondial ; c'est donc par une étude bien comprise des questions commerciales qu'il est possible de se faire une idée de l'avenir réservé à la production nationale.

Les bois d'œuvre se rangent de plus en plus parmi les matières premières dont la production et l'offre ne suivent pas une progression aussi rapide que la demande. A côté des utilisations anciennes qui ont bien souvent augmenté leur importance, il en a surgi de nouvelles et il en naîtra d'autres, en sorte que certains assortiments sont de plus en plus demandés sur le marché. Malgré la grande production de bois que donnent nos forêts, l'accroissement des besoins intérieurs, dus à l'augmentation de la population et au développement industriel, aggrave sans cesse notre déficit.

Nous avons eu l'occasion, dans l'introduction publiée en 1913,<sup>2</sup> d'analyser, en quelques mots, les surfaces boisées des différentes régions de la Suisse, par rapport à la densité de la population ; mais si nous avons pu le faire par arrondissement forestier, en ce qui concerne les habitants en général, nous disposons seulement des totaux par canton, en regard de la population industrielle.

<sup>1</sup> Extrait de la 4<sup>me</sup> livraison de la Statistique forestière de la Suisse, „Consommation des bois d'œuvre“, qui paraîtra prochainement.

<sup>2</sup> 3<sup>me</sup> livraison, Zurich 1913.

Or, en définitive, ce sont ces renseignements qui présentent le plus grand intérêt, car la consommation des bois d'œuvre dépend, en une grande mesure, des besoins de l'industrie.

Nous sommes à même aujourd'hui de combler cette lacune, en une certaine mesure, en établissant de nouvelles moyennes par arrondissement et de compléter ainsi ce que nous disions alors.

Nous partons de l'idée que les régions d'exportation ont un taux de boisement de :

37 hectares et plus de forêts par 100 habitants de la population de résidence, ou de

200 hectares et plus de forêts par 100 habitants de la population industrielle.

Si nous appliquons ces deux moyennes aux conditions de notre pays et si nous comparons les résultats obtenus, nous constatons quatre groupements différents, que nous voulons esquisser dans leurs grandes lignes.

1° *Un premier groupe* comprend les régions dont les taux de boisement, dans les deux cas, sont supérieurs à ceux mentionnés ci-dessus ; nous relevons, *dans les Alpes*, en allant de l'est à l'ouest:

l'arrondissement de Sargans (St-Gall) ;

le canton des Grisons, dans toute son étendue ;

le Tessin, à l'exception de la partie méridionale (arrondissements de Lugano et de Mendrisio) ;

l'Entlebuch, à Lucerne ;

Uri, Nidwald et Obwald ;

une grande partie de l'Oberland bernois, soit les arrondissements d'Oberhasle, d'Interlaken, de l'Ober- et du Nieder-Simmental ;

le Valais, non compris l'arrondissement de Sion ;

la région des Alpes vaudoises formant les arrondissements de Bex et d'Aigle ;

enfin, la Gruyère fribourgeoise.

*Dans le Jura*, nous rencontrons une zone parallèle à celle que nous venons d'esquisser et qui renferme :

la région du Randen, à Schaffhouse ;

les arrondissements soleurois de Balsthal et de Dorneck-Thierstein ;

tout le Jura bernois, à l'exception des contrées de St-Imier et du Seeland ;

le Val-de-Ruz, dans le canton de Neuchâtel ;  
enfin, le Jura vaudois, à l'exception des arrondissements d'Yverdon et d'Aubonne.

2° *Un deuxième groupement* renferme les régions ayant plus de 200 hectares par 100 têtes de population industrielle, mais qui, par contre, n'atteignent pas le taux de boisement nécessaire aux habitants en général (37 hectares) ; ce sont, *dans les Alpes* :

les cantons d'Appenzell Rh.-Ext. et de Schwyz ;  
l'arrondissement lucernois de Willisau ;  
l'Emmental bernois et les arrondissements de Thoune, de Sef-tigen-Schwarzenbourg et de Frutigen ;  
l'arrondissement de la Glâne et de la Veveyse, à Fribourg.

*Dans le Jura*, nous relevons dans cette zone :

les arrondissements argoviens de Brougg et de Rheinfelden ;  
celui de Boudry, à Neuchâtel ;  
ceux d'Yverdon et d'Aubonne, dans le canton de Vaud.

Nous trouvons, en outre, dans ce groupe, *trois régions détachées du Plateau* :

celle d'Andelfingen-Bülach, à Zurich ;  
celle d'Arberg-Laupen, à Berne ;  
celle de la Broye et du Lac, à Fribourg.

3° *Le troisième groupe*, formé par les régions dont le taux de boisement est insuffisant en ce qui concerne la population industrielle, mais qui atteignent celui relatif aux habitants en général, comprend :

le Vallon de St-Imier, dans le Jura bernois, et  
le Val-de-Travers, à Neuchâtel.

4° *Enfin, le reste de la Suisse*, soit le pays du centre, le Plateau, les Avants-Monts et quelques régions du Jura, dont les taux de boisement sont insuffisants dans les deux cas. Il s'agirait ainsi de contrées ayant nettement recours à l'importation des bois d'œuvre. Notons ici :

le canton de Thurgovie ;  
celui de Schaffhouse, à l'exception du Randen ;  
Zurich, non compris l'arrondissement d'Andelfingen-Bülach ;  
l'Argovie, moins les arrondissements de Brougg et de Reinfelden ;  
Lucerne, non compris l'arrondissement de Willisau ;  
Bâle-Campagne et Bâle-Ville ;

les régions de Soleure et du Bucheggberg ;  
la Haute-Argovie, les arrondissements bernois de Berthoud, de  
Berne-Ville et du Seeland ;  
l'arrondissement neuchâtelois des Montagnes et de Neuchâtel-  
Ville ;  
la Sarine et la Singine, à Fribourg ;  
les régions de Payerne, de Lausanne et de Vevey, dans le Pays  
de Vaud ;  
enfin, le canton de Genève.

(A suivre.)



### Les Wellingtonias de l'Ecole forestière.

Quelques particularités concernant leur accroissement et leur structure anatomique.  
(Suite et fin.)

#### Développement des racines.

Le mode d'enracinement du tronc puissant du Sequoia présente un réel intérêt. Ainsi que nous le disions plus haut, la base du fût est constituée par la concrescence de onze grosses racines s'enfonçant fortement en terre avant de se ramifier et de s'étendre latéralement, comme le montre la photographie en tête de cet article.

Les grosses racines du Sequoia se relèvent à une certaine distance du tronc et étaient la multitude de leurs radicelles presque à la surface du sol, dans la couche d'humus superficiel. Ces radicelles sont de deux sortes, les unes, de 5 à 6 mm de diamètre sont, au printemps, charnues, lisses, belles blanches et non ramifiées, elles peuvent atteindre jusqu'à 30 cm de longueur sans diminuer d'épaisseur et se terminent brusquement en pointe mousse. Elles jouent vraisemblablement le rôle d'organes de réserve. Les autres, beaucoup plus minces, mesurent de  $\frac{1}{2}$  à 1 mm de diamètre, elles sont brunes, bosselées, très ramifiées, et présentent habituellement l'aspect de racines coralloïdes. Elles sont dépourvues de poils absorbants, mais renferment fréquemment des *mycorhizes endotrophes*, analogues à celles de l'arolle, tandis que les autres radicelles n'en ont point.

Entre ses racines maîtresses, la souche arrachée présentait un fouilli de racines plus petites, de 5 à 8 ou 10 cm de diamètre, descendant presque verticalement. Cette partie du système radiculaire primitif de l'arbre jeune n'étant en communication directe qu'avec les couches